SCP Raphaël FARHI – Julien PINEAU
Huissiers de Justice Associés
23-29 Rue de la Belle Feuille
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél: 01.41.10.49.00/Fax 01.41.10.89.71
Mail: farhi.pineau@huissier-justice.fr

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, ET LE VINGT-NEUF MARS

A LA REQUETE DE :

Le Fonds de Dotation « Bien Nourrir l'Homme », fonds de dotation de droit français, dont le siège social est situé à Illoud, 52150 Bourmont

<u>LAQUELLE ME FAIT EXPOSER</u>: par Madame Laurence DUFOUR, Secrétaire

Que le Fonds de Dotation « Bien Nourrir l'Homme » organise un appel aux projets nommé l'« Appel à Projets » du 1^{er} avril au 30 décembre 2021 destiné à toute structure juridique d'intérêt général ou organisme sans but lucratif, éligible au mécénat d'entreprise, ci-après « Porteur de Projet ».

Qu'elle me requiert, en conséquence, d'accepter le dépôt du règlement de cet appel aux projets nommé l'« Appel à Projets ».

C'EST POURQUOL

Déférant à la réquisition qui précède :

Je, Raphaël FARHI, membre de la S.C.P. Raphaël FARHI, Julien PINEAU, Huissiers de Justice Associés, Jessica MOURER, Huissier de Justice salariée, près le Tribunal Judiciaire de NANTERRE, Audienciers près le Tribunal de Proximité de BOULOGNE, y séant, demeurant dite ville, 23-29 Rue de la Belle Feuille, soussigné,

Certifie avoir reçu, ce jour, **29 mars 2021**, à mon étude, le règlement de l'appel aux projets nommé l'« Appel à Projets ».

J'intègre ci-dessous ledit règlement composé de huit articles et une annexe.

APPEL A PROJETS 2021

FONDS DE DOTATION "BIEN NOURRIR L'HOMME"

RÈGLEMENT

ARTICLE 1: CONTEXTE

Le Fonds de Dotation « Bien Nourrir l'Homme », fonds de dotation de droit français, dont le siège social est situé à Illoud, 52150 Bourmont, ci-après l' « Organisateur » ou le « Fonds », a pour mission de participer directement ou indirectement au développement humain et principalement à celui des enfants en soutenant en France et à l'étranger toutes actions en matière d'amélioration de la santé par la nutrition, de lutte contre la malnutrition ou contre l'obésité, la défense de la qualité nutritionnelle des produits alimentaires en général et des produits laitiers en particulier, de recherche en nutrition et sécurité alimentaire, de diffusion des connaissances en matière laitière et fromagère, d'aide au développement de la production laitière, d'aide alimentaire en situation d'urgence.

A ce titre, le Fonds organise du 1er avril au 30 décembre 2021, un appel aux projets, ci-après l'«Appel à Projets », destiné à toute structure juridique d'intérêt général ou organisme sans but lucratif, éligible au mécénat d'entreprise, ci-après « Porteur de Projet ».

ARTICLE 2: OBJET

L'Appel à Projets récompense une action menée en France ou à l'étranger qui vise à donner accès à une alimentation saine et durable aux familles en situation de précarité.

Il doit s'agir d'un projet qui met en oeuvre une action concrète pour lutter contre la précarité alimentaire (sous-alimentation, malnutrition), en proposant un accès à des aliments sains et en quantité suffisante (impact positif sur la santé) et qui favorise des modes de consommation et de production responsables (respectueux des hommes et des ressources naturelles).

Le Porteur de Projet devra donc démontrer dans son dossier de candidature comment l'action proposée adresse de façon concomitante les enjeux liés aux trois thématiques suivantes :

- Enjeux liés à la santé: faire en sorte que chacun dispose d'une alimentation suffisante, à hauteur de son appétit et de ses besoins nutritifs, mais aussi puisse apprendre à bien se nourrir pour être et rester en bonne santé tout au long de sa vie (croissance, prévention et lutte contre les maladies...)
- Enjeux liés à l'environnement : garantir des pratiques de production, transformation et distribution respectueuses des hommes et des écosystèmes naturels (eau, sols, air, biodiversité).

• Enjeux liés à la vie sociale et à l'intégration dans la société : favoriser la participation/la coopération des familles en situation de précarité dans la construction et la mise en oeuvre des solutions qui les concernent, développer l'autonomie et le vivre ensemble, participer au développement des territoires.

ARTICLE 3: CANDIDATURE

3.1 Critères d'éligibilité

Seules les candidatures répondant obligatoirement aux critères suivants seront étudiées par le Fonds .

- Le projet s'inscrit dans le thème de l'Appel à Projets
- Le projet est porté par une structure d'intérêt général ou un organisme sans but lucratif, éligible au mécénat.
- La structure ou l'organisme porteur du projet a été créé avant le 1er janvier 2019 et son siège est domicilié en France.
- Le projet présenté est mis en oeuvre entre le 1er avril 2021 et le 30 juin 2023. Il pourra débuter au plus tard dans les 6 mois suivant les résultats de l'Appel à projets.
- Le dossier de candidature est complet et conforme au règlement avec notamment cadre logique et présentation du budget dûment présentés selon les modèles proposés.

Ce que le Fonds ne soutiendra pas :

- Les projets à caractère lucratif, promotionnel ou publicitaire
- Les projets portés par une personne physique
- Les projets ou structures de nature politique ou religieuse
- Les actions ponctuelles et non durables (manifestations culturelles ou sportives, sponsoring, raids, galas, voyages humanitaires...)
- Les achats de denrées alimentaires, matériels médicaux ou de médicaments
- Le micro-crédit direct
- Les projets pouvant porter atteinte à l'image du Groupe Savencia ou du Fonds de dotation "Bien Nourrir l'Homme".

3.2 Modalités de soumission des candidatures

Les candidatures devront être obligatoirement et uniquement adressées par les participants via le formulaire en ligne à l'adresse suivante https://fr.surveymonkey.com/r/JRK73FF Dans le formulaire d'inscription en ligne, il sera demandé de préciser :

- La présentation de la structure ou de l'organisme porteur du projet (coordonnées, date de création, représentant légal, objet social, chiffres clés)
- Les coordonnées de la personne en charge du projet
- La présentation du projet ciblé (contexte, objectifs et résultats attendus, organisation et calendrier de réalisation, bénéficiaires, communication, suivi et évaluation envisagés)
- Le budget prévisionnel détaillé du projet ciblé et la liste des co-financeurs acquis ou sollicités
- Les raisons pour lesquelles le projet répond au thème de cet Appel à Projets tel que décrit à l'article 2 du présent règlement

- Les documents obligatoires qui devront être scannés de manière lisible et intelligible, et téléchargés sur le site précité : Copie des statuts de la structure datés et signés
- Extrait de l'enregistrement au Journal Officiel
- Récépissé de déclaration à la Préfecture
- Budget prévisionnel détaillé de la structure pour 2021
- Budget prévisionnel détaillé du projet
- Cadre logique du projet
- Composition du Conseil d'Administration et de l'équipe salariée faisant apparaître le nombre d'ETP et leurs fonctions.
- Dernier rapport d'activité datant de moins de deux ans
- Dernier rapport financier datant de moins de deux ans

3.3 Critères de sélection

L'inscription sera confirmée par email une fois le formulaire dûment complété.

La participation à l'Appel à Projets et le dépôt de candidature sont gratuits.

Les éventuels frais de participation engagés par le participant dans le cadre de cet Appel à Projets, restent à la charge du participant et ne sauraient être imputés au Fonds.

Toute candidature présentant un caractère obscène, dangereux, violent, raciste ou pouvant porter atteinte à la dignité des personnes, ou à toute réglementation actuellement en vigueur, sera automatiquement supprimée sans examen préalable.

Un seul dossier par Porteur de Projet pourra être déposé. S'il est constaté qu'un Porteur de Projet a présenté plusieurs dossiers, ceux-ci ne seront pas étudiés.

La sélection des lauréats s'effectuera en fonction des critères suivants :

- Clarté: la rédaction du dossier de candidature doit être claire et synthétique. Elle permet ainsi de mettre l'accent sur les aspects essentiels, les caractéristiques principales du projet, et d'éviter toute notion généraliste, imprécise ou confuse.
- Pertinence : le projet est conforme à l'objectif et au thème de l'Appel à Projets. Il propose une solution ou apporte une réponse à un besoin peu ou mal satisfait. Les bénéficiaires sont clairement identifiés et sont parties prenantes actives du projet. Le projet doit répondre directement et concrètement à leurs besoins et ainsi démontrer son utilité sociale.
- Qualité: le projet dispose d'une stratégie d'intervention claire en adéquation avec la problématique posée, en s'appuyant sur une étude approfondie des besoins et des services existants. Il définit des objectifs précis et un calendrier d'actions. Il démontre une connaissance et une prise en compte des publics ciblés. Il prend en compte les contraintes et les risques éventuels. Il justifie de la qualité et des compétences des intervenants ou partenaires éventuels.
- Faisabilité: le projet présente un rapport coût/efficacité, un rapport frais de fonctionnement/investissement et un rapport subvention demandée/(co)financements équilibrés. Il est cohérent avec les moyens financiers, humains et techniques dont dispose la

structure pour sa mise en oeuvre. Une attention particulière sera portée à la constitution, au profil et à l'expérience des équipes mobilisées dans le projet.

- Ancrage territorial : le projet est mis en oeuvre à l'échelle locale, sur un territoire défini. Il est conçu en relation avec les autres acteurs du territoire et/ou du secteur d'intervention du projet. Il prend en compte les stratégies des autres acteurs de son champ d'intervention et tend à valoriser ou à optimiser son positionnement.
- Pérennité: le projet vise un changement positif et un impact pérenne. La capacité de développement du projet doit être démontrée. Son inscription dans une dynamique partenariale avec des acteurs locaux, l'existence de fonds propres ou de co-financements publics ou privés susceptibles de consolider et compléter les réalisations du projet pourront être un gage de pérennité. Le projet doit s'inscrire dans une démarche de suivi et d'évaluation des réalisations et des bénéfices auprès du ou des public(s) cible(s), afin de diffuser et de valoriser les enseignements tirés.

ARTICLE 4: MODALITÉS D'INSTRUCTION ET DE SÉLECTION

L'Appel à Projets sera clôturé le 3 mai 2021 à minuit. Passé cette date, aucune candidature ne pourra être reçue.

En mai, l'Organisateur examinera les différentes candidatures reçues. A ce stade, ne seront conservées que les candidatures éligibles pour lesquelles le dossier est complet et conforme au règlement.

A l'issue de cette phase d'instruction, les candidatures présélectionnées par l'Organisateur seront présentées à un comité de sélection composé de collaborateurs du groupe Savencia experts dans les domaines relatifs à la thématique de l'Appel à Projets ainsi que d'une personnalité extérieure. Les membres dudit comité se réuniront en une ou plusieurs fois en juin pour examiner les dossiers présélectionnés au regard des critères exposés à l'article 3.2. Le Comité sélectionnera un certain nombre de projets dont les Porteurs seront soutenus financièrement par le Fonds, ci-après «Lauréats » ou « Porteurs de Projets Lauréats ».

Les Lauréats seront personnellement avisés la première quinzaine de juillet. Les participants à l'Appel à Projets non retenus recevront un mail les informant que leur dossier n'a pas été sélectionné. Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du Comité de sélection qui demeureront souveraines.

Une convention de mécénat formalisera le partenariat entre chaque Lauréat et le Fonds. La liste des Lauréats sera par ailleurs diffusée sur les sites Internet du Groupe Savencia entre le 1er et le 31 juillet 2021.

ARTICLE 5: DOTATION

Le Fonds récompensera entre 5 et 10 projets.

Les Porteurs de Projet Lauréats pourront solliciter le Fonds pour des financements de 10.000€ à 20.000€, dans le cadre d'un partenariat de 1 à 2 ans. Le Fonds pourra donc contribuer au projet dans la limite d'une subvention de 40.000 € maximum sur 2 ans.

Le Fonds pourra contribuer pour 30% à 70% du budget total du projet. Le cas échéant, le nom des partenaires financiers espérés (propositions soumises mais pas de réponse) ou confirmés (conventions signées) sera à préciser dans le formulaire de candidature. Toutefois, dans le cas d'un projet particulièrement innovant et expérimental, le Fonds pourra s'autoriser à financer jusqu'à 100 % du projet.

Les dossiers sollicitant un financement inférieur ou supérieur aux montants indiqués ci-dessus ne seront pas recevables.

Le versement de la dotation sera échelonné et conditionné à l'obtention de bilans intermédiaires. Le Fonds joue par ailleurs le rôle de trait d'union entre les collaborateurs du Groupe et les Porteurs de Projet. En complément de la dotation financière, les projets soutenus par le Fonds seront accompagnés par un(e) collaborateur/trice du Groupe appelé(e) « Parrain » ou « Marraine » sur proposition de l'équipe du Fonds. Le Parrain ou la Marraine sera présent(e) tout au long du partenariat : il/elle sera l'ambassadeur/drice du Lauréat et l'interlocuteur/trice privilégié(e) du Fonds pour le suivi du projet soutenu. Il/Elle pourra également faciliter les rencontres et le partage de compétences des collaborateurs du Groupe en fonction des besoins exprimés par les Porteurs de Projet et des compétences mobilisables dans l'entreprise.

ARTICLE 6: PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Fonds ainsi que les participants à l'Appel à Projets s'engagent à se conformer à la législation relative à la protection des données à caractère personnel.

La « législation relative à la protection des données à caractère personnel » désigne la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée ainsi que le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les participants déclarent connaître les droits et obligations résultant de l'application de cette législation.

Pour tout complément d'informations sur le cadre juridique de protection des données à caractère personnel : https://www.cnil.fr/professionnel

https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees

■ Le traitement des données concernant les participants à l'Appel à Projets

Pour que l'instruction soit valide, les candidats devront remplir un formulaire d'inscription. Ce formulaire comporte des données personnelles indispensables, à savoir : les nom et prénom, contact téléphonique, adresse électronique du Président de la structure ou de l'organisme participant à l'Appel à Projets et de la personne représentant ladite structure ou organisme auprès du Fonds. 6

Les participants sont informés que le Fonds est responsable du traitement des données à caractère personnel collectées via le formulaire d'inscription d'Appel à Projets. Ce traitement inclut notamment la gestion des contacts et le contrôle de la recevabilité de la candidature. Ces informations sont susceptibles d'être conservées à des fins probatoires pour une durée de 5

ces informations sont susceptibles d'être conservées à des fins probatoires pour une durée de 5 années. Les destinataires de ces informations sont les administrateurs du Fonds et les membres de son comité de sélection.

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, d'effacement, de rectification, de limitation sur leurs données. Elles peuvent exercer ces droits en s'adressant à :

fondsbiennourrirlhomme@lalliance.com

Ces personnes disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : https://www.cnil.fr

Les obligations des participants lauréats

En participant à l'Appel à Projets, les participants lauréats s'engagent par avance dans le cadre de leur projet et des traitements de données mis en oeuvre à cette occasion, à se conformer à la législation relative à la protection des données à caractère personnel en qualité de responsable de traitement. Les obligations du responsable de traitement sont définies au chapitre IV du règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques précité.

ARTICLE 7: CESSION DE DROITS

En participant à l'Appel à Projets, les participants lauréats s'engagent par avance à céder à titre gratuit au Fonds les droits d'exploitation du contenu et des supports visuels de communication développés par le Fonds au sujet des porteurs de projets. Ces droits cédés autorisent le Fonds à utiliser leur nom, prénom, images, interviews, ainsi que les contenus et supports visuels du dossier de candidature dans sa communication interne et externe, nationale et internationale, auprès de tout public, sur tous supports (papier, multimédia tel que Internet, Intranet, ...) ainsi que le droit d'adapter, de modifier et de faire évoluer les différents contenus et visuels fournis. Les participants lauréats s'engagent à faire parvenir au Fonds l'autorisation d'exploitation du droit à l'image dûment complétée et signée qu'elle leur fournira le cas échéant.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre ou d'annuler l'Appel à Projets ou certaines de ses phases. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Toute participation à l'Appel à Projets implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée souverainement par l'Organisateur.

Toute contestation relative à l'Appel à Projets ne pourra être prise en compte au-delà du 31 décembre 2021.

Le présent règlement est déposé chez la SCP Raphaël FARHI et Julien PINEAU, 23-29 rue de la Belle Feuille 92100 Boulogne-Billancourt – Tél. 01 41 10 49 00

Il est librement consultable sur le site https://www.savencia.com/appel-projets pendant toute la durée de l'Appel à Projets.

ANNEXE

Les questions du dossier de candidature/ Fonds de dotation Bien Nourrir l'Homme STRUCTURE PORTEUSE DE PROJET.....

Identité de la structure

1.Coordonnées

Nom de la structure porteuse de projet, Sigle, Statut juridique

Rue et numéro du siège social, Ville, Code postal, Email, Numéro de téléphone

- 2. Date légale de création (jj/mm/aaaa)
- 3. Objet social/ Présentation de la structure
- 4. Budget annuel de la structure : 2020 et 2021 (en euros)
- 5. Informations concernant la structure

Nombre de salariés, bénévoles, adhérents

6. Médias

Site internet, Page Facebook, Compte Twitter, Compte Instagram, Page Linkedin

Représentant.e légal.e de la structure qui serait habilité.e à signer la convention de mécénat

7. Ĉivilité

8. Nom, prénom, fonction du représentant e légal e de la structure

Information sur le porteur de projets

9. Coordonnées du porteur de projet

Nom, Prénom, Fonction dans la structure, E-mail, Numéro de téléphone fixe, Numéro de téléphone portable

LE PROJET.....

Présentation du projet

10. Présentation du projet :

Nom du projet, Lieu(x) de réalisation du projet, Résumé du projet en 2 lignes

- 11. Quel est le contexte local et les besoins qu'il révèle, besoins auxquels le projet entend répondre ?
- 12. Qui sont les bénéficiaires du projets (profil et nombre) ?
- 13. Quel est le calendrier prévisionnel du projet (date de début et date de fin) ?
- 14. Quelles sont les grandes étapes de mise en oeuvre ?
- 15. Quelles sont les actions que vous allez mener dans le cadre de ce projet (veuillez détailler) ?
- 16. Quelle est la composition des équipes affectées au projet (profil et expérience)?
- 17. Quels sont les moyens techniques mobilisés pour le projet ?
- 18. Quels sont les objectifs fixés ?
- 19. Quels sont les résultats attendus?
- 20. Quels sont les outils de suivi et d'évaluation envisagés ?
- 21. Quels sont les critères quantitatifs et qualitatifs de réussite définis ?

- 22. Quels sont les moyens envisagés pour valoriser, déployer et pérenniser le projet ?
- 23. En quoi estimez-vous que votre projet répond au thème de cet appel à projets ? Comment adresset-il les enjeux liés à la santé, à l'environnement et à la vie en société ?

Budget du projet

- 24. Budget : Montant du budget prévisionnel total du projet (en euros) ; Part du budget du projet par rapport au budget annuel de la structure (en %) ; Montant de la dotation demandée en année 1 ; Le cas échéant, montant de la dotation demandée en année 2
- 25. Quelles dépenses la dotation couvrira-t-elle ?

Partenaires du projet

- 26. La structure a-t-elle d'autres partenaires financiers publics ou privés, acquis ou en cours, pour ce projet ?
- 27. Si oui, précisez l'identité des partenaires financiers acquis /en cours et le montant de la subvention accordée / sollicitée
- 28. La structure a-t-elle des partenaires non financiers, acquis ou en cours, pour ce projet ?
- 29. Si oui, précisez l'identité des partenaires l'identité des partenaires acquis/en cours et l'objet du partenariat pour chaque partenaire

Informations complémentaires

- 30. Votre structure pourrait-elle avoir besoin d'un appui en mécénat de compétences (mise à disposition de compétences professionnelles de collaborateurs du Groupe Savencia.) Si oui, merci de nous préciser la nature de votre besoin
- 31. Comment avez-vous eu connaissance de cet appel à projets ?
- 32. Une dernière chose à ajouter?

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Raphaël FARHI Huissier de Justice Associé